DAHO OULD KABLIA

«Nos frontières sont bien gardées,

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia, est depuis quelques jours sur le devant de la scène, l'actualité du moment étant essentiellement focalisée sur les élections locales qui se dérouleront le 29 novembre prochain. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il a longuement évoqué la préparation de ce scrutin par son département ministériel, les difficultés soulevées par certains acteurs quant à l'organisation de cette prochaine consultation et beaucoup d'autres aspects liés à cette échéance électorale. Mais, l'essentiel de l'entretien a consisté à l'interroger sur d'autres questions qui relèvent de son département et notamment la gestion sécuritaire et les libertés publiques, la sécurité aux frontières dans un contexte pour le moins brouillé et troublé dans la région sahélienne, le marché parallèle de la devise et ses déclarations qui ont stupéfait plus d'un observateur.

Entretien réalisé par Khadidja Baba-Ahmed

***Le Soir d'Algérie* : Quelques jours nous séparent du 29 novembre, date du déroulement des élections locales que votre département ministériel a préparées. Pourriez-vous nous indiquer quel est, globalement, le dernier bilan chiffré relatif à ce scrutin ?**

M. Daho Ould Kablia : Au titre de l'élection des membres des APC, il y a eu dépôt de 8 405 listes dont 7 900 pour les 52 partis politiques en lice ; 259 pour les partis organisés en alliance et 177 provenant de candidats indépendants. Ces listes réunissent 185 187 candidats, soit 64 974 candidats de plus qu'au scrutin de 2007. Dans les listes de candidatures figurent 31 609 candidates, soit 28 472 femmes candidates de plus par rapport toujours à 2007. Quant à l'élection des membres de l'APW, nous totalisons 592 listes, dont 557 présentées par 50 partis politiques ; 26 parmi des partis organisés en alliances et 35 listes présentées par des indépendants. Le nombre total de candidats pour les APW est de 32 399, soit 12 370 candidats de plus qu'en 2007. Là aussi, les candidatures de femmes — 8 779 — sont en nette progression : 7 215 candidates de plus par rapport au dernier scrutin de même nature.

Le Soir d'Algérie : Combien de listes de candidatures ont été rejetées et quels sont, globalement, les motifs de ces rejets ?

Au titre de l'élection des membres des APC, 5 429 candidatures ont été partiellement rejetées et remplacées par les partis et 43 listes de candidatures ont connu un rejet définitif, autrement dit, confirmé par la justice. Globalement à ce niveau des candidatures APC, les motifs de rejets sont liés aux dossiers incomplets, pièces manquantes ou non conformes, aux doubles candidatures, à la non-inscription sur les listes électorales, à la situation non réglée vis-à-vis du service national ou encore aux conditions d'âge non remplies, enfin aux antécédents judiciaires des candidats.

Quant aux candidatures pour les APW, 1 130 candidatures ont connu un rejet partiel (remplacées par les partis) et 23 listes de candidatures ont connu un rejet définitif, confirmé par la justice. A ce niveau, le motif des rejets est lié essentiellement au non-respect du nombre de femmes exigé par la loi. Il faut en effet souligner qu'au niveau communal, l'exigence de 30% de femmes dans les listes ne s'applique qu'aux communes, chefs-lieux de wilaya et de daïra et de manière générale les communes qui ont plus de 20 000 habitants, alors que pour les APW, le pourcentage de 30% est une exigence absolue.

Quelles sont, eu égard aux listes de candidatures présentées, les formations politiques qui ont le taux de pénétration territorial le plus élevé ?

Sur un total de 8 562 listes présentées, les partis dont le nombre de listes est le plus élevé sont, dans l'ordre, le FLN (1 520 listes) suivi par le RND avec 1 477 listes et loin derrière ces deux partis, le Mouvement populaire algérien avec 632 listes, le Parti des travailleurs, 521 listes, et le Front national algérien, 472 listes. La liste est longue et la suite de celle-ci est constituée d'une dizaine de partis qui totalisent des chiffres qui vont de 300 à 100 listes et plus de 25 partis entre 99 et 20 listes et enfin quelques partis qui n'ont pu présenter que 2 à 10 listes. L'on relève que les partis qui présentent peu sont essentiellement les nouvelles formations qui n'ont pas encore d'ancrage profond dans le territoire, leurs formations étant toutes nouvelles.

La Commission nationale indépendante de surveillance des élections locales a été installée par vos soins le 17 octobre dernier. La direction en est assurée, comme lors des élections législatives de mai dernier, par M. Seddiki. Ce dernier s'est élevé contre ce qu'il considère comme «des transgressions et des dépassements observés tout au long de la préparation de ce scrutin». Il rajoute aussi que jusqu'à présent, les recommandations qu'il avait faites à l'issue du scrutin législatif n'ont pas été prises en compte. Comment, dès lors, peut-on accorder du crédit à ces élections et que peut offrir ce système de «commission indépendante» si d'un scrutin à l'autre, ses recommandations ne sont pas prises en compte ?

Je dis simplement que je n'ai pas besoin de lui répondre parce qu'il porte dans ses propos les germes directs qui minimisent la crédibilité de cette institution en allant battre des sentiers qui n'ont rien à voir avec son rôle.

Vous ne pouvez ignorer, Monsieur le Ministre, que cela participe aussi à décrédibiliser le scrutin auprès de bons nombre de citoyens ?

Ça fait désordre en effet mais les partis qui sont représentés dans cette commission en ont conscience et se démarquent souvent de cette position équivoque et unilatérale de leur président. Sur les problèmes, par exemple, de l'encadrement qui nécessite de doubler les effectifs dans les bureaux, le scrutin étant double (APC et APW), comment en effet répondre à notre ami Seddiki de la Cnisel qui dit souhaiter que tous les encadreurs soient pris dans le corps des enseignants ? C'est d'abord discriminatoire et ensuite comment trouver les 80 000 enseignants ?

L'année écoulée, 800 000 Algériens ont quitté le pays par voie terrestre et autant par voie aérienne. Ce n'est pas avec les 130 euros de change officiel qu'ils peuvent voyager, se soigner, acheter des médicaments, accomplir leur devoir religieux.

Après la réponse que le Premier ministre a faite à la lettre que M. Seddiki lui a adressée, il semble que le Premier ministre a réussi à l'apaiser. Des promesses lui ont-elles été faites, et si oui, lesquelles ?

J'ai lu effectivement çà et là que M. Seddiki «rentrait» dans les rangs après que le Premier ministre lui eut fait des promesses. Ce que je peux vous dire, c'est que M. le Premier ministre m'a dit «tu es responsable du volet élections locales». Aussi, j'assume cette responsabilité en appliquant la loi, un point c'est tout. J'ajoute ceci : toute cette agitation déstabilise la commission mais pas les élections. Vous aurez remarqué que la commission de supervision, formée de juristes aux qualités professionnelles affirmées, s'est rapidement attelée à la tâche qui lui a été confiée. Elle a des dossiers très sensibles dont la révision des listes électorales par exemple. Elle fait son travail et ne cherche pas de polémique. Les enjeux locaux sont tellement importants. Si effectivement dans les grandes villes ce type de polémique est entretenu, à l'intérieur du pays, croyez-moi, ça ne se passe pas ainsi et ça se bat très fort pour ce scrutin.

Justement à propos de cet intérêt des électeurs, il y a quelques semaines vous aviez évoqué un certain désintérêt pour ce scrutin. Vous aviez rajouté alors qu'un taux de participation de 30 à 45% constituerait «une participation correcte». Êtes-vous toujours dans ces estimations ?

J'ai plutôt dit qu'entre 40 et 45%, ce serait un sujet de satisfaction.

En fait, cela ne fera que la moitié du corps électoral.

Oui, parce que c'est la barre que l'on a jamais pu atteindre dans ce genre de scrutin.

Que répondez-vous à tous ceux qui, aujourd'hui, sont convaincus que l'on aura jamais, pour l'instant, d'élections loyales, transparentes, sans fraudes ?

La fraude est combattue officiellement et globalement. L'Algérie n'est toutefois pas la Suède. L'on ne peut avoir des élections à 100%… Il y a 48 000 bureaux de vote, 180 000 candidats. Des petits problèmes, il y en aura mais l'essentiel réside dans le fait que quel que soit le choix des personnes, tout se jouera au niveau du dépouillement et de l'établissement des résultats. Pour cela, le maximum de garanties est là. Maintenant pour ce qui est de la transparence, nous donnons à tous les partis les mêmes chances. Il y en a évidemment certains qui partent avec des handicaps, c'est certain. Certaines formations, celles qui ne présentent que 2 listes, cela veut dire, pour ce qui les concerne, qu'elles n'ont pas totalisé plus de 30 élus, la moyenne par commune étant de 15 élus. Ceux qui nous disent qu'ils ne partent pas avec les mêmes chances, entre autres qu'ils n'auraient pas d'argent, je réponds qu'il y a un début à tout.

Est-ce que tout cela ne résulte pas de la précipitation avec laquelle certaines petites formations ont été agréées, créant pour le moins une dispersion ?

La loi électorale a été approuvée en janvier et pour éviter que je ne sois considéré comme l'homme faisant barrage à la création des partis, nous les avons agréés, en tout cas tous ceux ayant présenté un dossier complet. Cela a été fait dans un délai très court, leur faisant ainsi gagner du temps. Mais nous n'avons pas fait de concessions sur les documents obligatoires pour qu'ils soient agréés. Maintenant, ils n'avaient évidemment pas le temps de se préparer pour cette échéance électorale. Ces partis naissants se construisent et ne vivent pas pour un scrutin mais pour toute une vie. S'ils veulent survivre, il leur appartient de faire les efforts nécessaires.

Dans les discours que vous produisez sur la question sécuritaire, l'on ne retrouve plus les bilans périodiques qui se limitaient alors à donner le nombre de terroristes appréhendés ou tués et le nombre «résiduel» restant au maquis. Vous y développez, et c'est nouveau, un lien – terrorisme-grand banditisme – qui fait penser que la gestion du terrorisme a pris une autre ampleur. Qu'en est-il au juste ?

Sur la question sécuritaire, de mon point de vue, il n'est pas nécessaire de dresser des bilans sur le nombre de terroristes neutralisés, éliminés ou arrêtés. Ces statistiques existent, elles sont produites et communiquées régulièrement par les services compétents de l'armée ou de gendarmerie ou encore les services de police. Maintenant vous remarquerez que malgré le nombre réduit de terroristes, l'activité et l'effort des services de sécurité, en particulier en ce qui concerne l'armée, sont toujours aussi soutenus. C'est toujours les grands moyens qui sont utilisés dans les régions sensibles que ce soit en Kabylie, dans la région de Jijel ou dans la partie Ouest des Aurès. Dans ces régions, l'armée emploie de grands moyens, ce qui est coûteux, mais l'armée continue sa mission. Même s'il restait demain seulement 2 terroristes, ce serait les mêmes efforts et moyens qui seront engagés, l'objectif étant d'éradiquer totalement ce fléau.

Photo : Samir Sid